

*République Française*  
*Département : LOZERE*  
*Arrondissement : Mende*  
**LES HERMAUX - Commune**

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE\_010\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémy SOLIGNAC  
Représentés :  
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Jérémy SOLIGNAC est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LES HERMAUX 2025</b>
--

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LES HERMAUX,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LES HERMAUX pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 137 700,4**

**En dépenses à la somme de : 137 700,4**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	11 700
042	Section à section	7 936,85
66	Charges financières	600
67	Charges exceptionnelles	5 278,37
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 515,22</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 126,85
042	Section à section	1 227,91
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 160,46
74	Subventions d'exploitation	2 000
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 515,22</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	91 000
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	16 494,33
020	Dépenses imprévues	3 462,94

040	Section à section	1 227,91
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>112 185,18</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	104 248,33
040	Section à section	7 936,85
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>112 185,18</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER  
Président de séance

Monsieur Jérémy SOLIGNAC  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 10/04/2025  
Date de reception de l'AR: 10/04/2025  
048-214800732-DE\_010\_2025-DE  
A G E D I

DE\_010\_2025

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

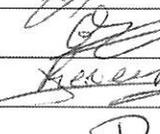
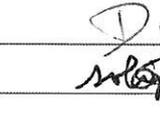
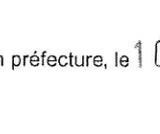
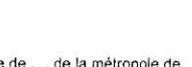
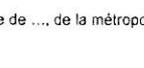
Date de convocation : le 3 avril 2025

Présenté par (1), RODIER Yves, le 8 avril 2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*

A Les Hermaux, le 8 avril 2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

RODIER Yves	
SEGUIN Pierre-Henri	
VAYSSIER Julien	
GELY Vincent	
REVERSAT Joël	
DUBOIS Sylvie	
SOLIGNAC Jérémy	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 10 AVR. 2025, de la publication le 10 AVR. 2025  
 A les Hermaux, le 10 AVR. 2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025  
 Date de réception de l'AR: 10/04/2025  
 048-214800732-BF\_005\_2025-BF  
 A G E D I

## COMMUNE DE LES HERMAUX

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - AEP

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 8 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 25 515.22 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 25 515.22 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe un type de recettes pour une commune :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes	19 978.37	Excédent brut reporté	6 126.85
Dépenses de personnel		Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante		Impôts et taxes	16 160.46
Dépenses financières	600	Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	2 000
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles		Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 410	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	5 526.85	Produits (écritures d'ordre entre sections)	1 227.91
Total général	25 515.22€	Total général	25 515.22€

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant en €	Recettes en €	Montant en €
Solde d'investissement reporté	16 494.33	Virement de la section d'exploitation	5 526.85
Remboursement d'emprunts	4 000	1068- Autres réserves	16 494.33
Frais d'études	2 000	Mise en réserves	
Travaux captage	85 000	Cessions d'immobilisations	-
Autres travaux	-	Taxe aménagement	-
Autres dépenses	-	Subventions	19 754
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 227.91	Emprunt	68 000
Dépenses imprévues	3 462.94	Produits (écritures d'ordre entre section)	2 410
Total général	112 185.18€	Total général	112 185.18€

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Régularisation du captage de la Draille
- La réalisation du branchement des eaux pluviales côté école

d) Les subventions d'investissements prévues :

- DETR : 7 654 €
- du Département : 4 100€
- Autres : 8 000€

### III. Récapitulation

Recettes et dépenses de fonctionnement : 25 515.22€

Recettes et dépenses d'investissement : 112 185.18€

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025  
Date de reception de l'AR: 10/04/2025  
048-214800732-DE\_010\_2025-DE  
A G E D I